

ANNEXE 1

DÉCLARATION COMMUNE DE CANDIDATURE DU BINÔME

(Conseils de l'Ordre)

Candidat A

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse professionnelle (ou à défaut personnelle) :

.....

.....

Situation : libéral hospitalier salarié retraité bénévole

Qualification (spécialité) :

Titres reconnus par l'Ordre des médecins :

.....

.....

Fonctions ordinales (actuelles ou passées) :

.....

.....

Fonctions dans les organismes professionnels (actuelles ou passées) :

.....

.....

Je me porte candidat aux élections ordinales du conseil (préciser le conseil concerné) :

.....

Date : ____ / ____ / ____

Signature du candidat A :

Le binôme de candidats doit obligatoirement être composé d'une femme et d'un homme.

La présente déclaration de candidature doit parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au conseil de l'ordre intéressé par l'élection, trente jours calendaires avant le jour de l'élection. Elle peut aussi être déposée, dans le même délai, au siège du conseil.

* Les nom et prénom qui figureront sur le bulletin de vote seront ceux qui ont été déclarés au conseil départemental de l'Ordre au titre de votre exercice professionnel.

Candidat B

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse professionnelle (ou à défaut personnelle) :

.....
.....

Situation : libéral hospitalier salarié retraité bénévole

Qualification (spécialité) :

Titres reconnus par l'Ordre des médecins :

.....
.....

Fonctions ordinales (actuelles ou passées) :

.....
.....

Fonctions dans les organismes professionnels (actuelles ou passées).....

.....
.....

Je me porte candidat aux élections ordinales du conseil (préciser le conseil concerné) :

.....

Date : ____ / ____ / ____

Signature du candidat B:

Le binôme de candidats doit obligatoirement être composé d'une femme et d'un homme.

La présente déclaration de candidature doit parvenir par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au conseil de l'ordre intéressé par l'élection, trente jours calendaires avant le jour de l'élection. Elle peut aussi être déposée, dans le même délai, au siège du conseil.

* Les nom et prénom qui figureront sur le bulletin de vote seront ceux qui ont été déclarés au conseil départemental de l'Ordre au titre de votre exercice professionnel.